Image not found or type unknown

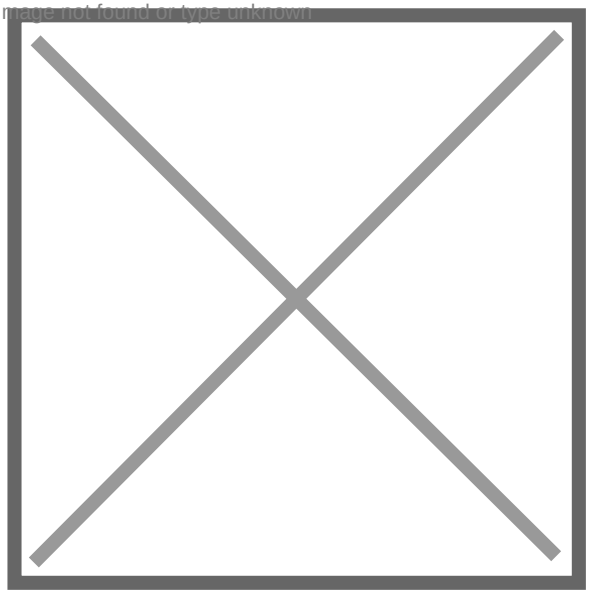

Titre de sejour ou visa en france

Par **blondi**, le **07/05/2009** à **21:50**

Bonjour,

j'ai un ami en allemagne qui bénéficie d'un titre de séjour allemand,
et je voudrais savoir si mon ami peut venir en france et demander un titre de séjour chez nous?

merci de votre réponse

Par **anais16**, le **08/05/2009** à **10:46**

Bonjour,

les ressortissants de pays tiers titulaires d'un titre de séjour dans l'un des Etats Schengen sont dispensés de visa s'ils souhaitent se rendre dans un autre Etat Schengen pour une durée de moins de trois mois (principe de libre circulation).
Par contre, si votre ami souhaite s'installer durablement en France (plus de trois mois) il devra bien sûr demander un titre de séjour en France.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés